

Dossier d'inscription

École municipale d'arts plastiques de Fleury d'Aude

Année scolaire 2023/2024

(Un dossier à remplir par élève)

- Veuillez SVP cocher les cases et compléter -

Les dossiers **complets** seront pris en compte selon leur ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Sont prioritaires (jusqu'au 31 août 2023), dans l'ordre :

- Les élèves de l'école d'arts plastiques, année scolaire 2022/2023, dont la redevance a été acquittée.
- Les enfants (jusqu'à 18 ans au 1^{er} octobre 2023) habitant la commune,
- Les adultes (à partir de 18 ans au 1^{er} octobre 2023) habitant la commune,
- Les enfants (jusqu'à 18 ans au 1^{er} octobre 2023) n'habitant pas la commune,
- Les adultes (à partir de 18 ans au 1^{er} octobre 2023) n'habitant pas la commune,

Réinscription

Nouvelle inscription

L'élève :

Nom, prénom : _____

Né(e) le : _____ Age (au 1^{er} octobre 2023) : _____

Débutant

Non débutant

Précisez : _____

Représentant légal (pour les mineurs) ou redevable :

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

CP / Ville : _____

Téléphone : _____

Portable* : _____

E-mail* : _____

** En cas de besoin (absence du professeur, report de cours, information urgente, ...) nous sommes en mesure de communiquer avec vous par SMS. Votre adresse mail peut également nous être utile afin de vous informer sur notre saison artistique et culturelle, et de vous transmettre des informations tout au long de l'année.*

Je déclare avoir pris connaissance des tarifs 2023/2024.

Je m'engage à adhérer au règlement intérieur de l'école d'arts plastiques.

Je m'engage à participer de manière assidue aux cours, expositions et manifestations me concernant ou concernant mon enfant.

Je m'engage à avvertir le professeur d'arts plastiques dans les plus brefs délais en cas d'absence.

J'ai bien noté que l'ensemble des horaires sera défini courant juillet/août 2023

en fonction de différents critères (nombre d'élèves, disponibilité du professeur, disponibilité de la salle...)

Signature :

Cadre réservé à l'administration :

Date de réception du dossier : _____

Dossier complet

Dossier incomplet :

Règlement intérieur de l'école d'arts plastiques signé et approuvé

Cotisation annuelle 2023/2024

Votre ou vos choix :

- Arts plastiques enfant 5 à 8 ans - Mercredi soit de 16h à 16h45
- Arts plastiques enfant 9 à 12 ans - Mercredi soit de 16h45 à 17h30
- Arts plastiques ado/adulte (2h par semaine) - Mercredi de 14h à 16h
- Arts plastiques ado /adulte (2h par semaine) - Lundi de 18h à 20h

Les tarifs à l'année :

- Initiation arts plastiques enfant (4 à 6 ans) Pérignanais : 27 €
- Initiation arts plastiques enfant (4 à 6 ans) Extérieur : 42 €

- Arts plastiques enfant (6 à 12 ans) Pérignanais : 37 €
- Arts plastiques enfant (6 à 12 ans) Extérieur : 53 €

- Arts plastiques ado (+ 12 ans) à adulte (2h) Pérignanais : 91 €
- Arts plastiques ado (+ 12 ans) à adulte Extérieur : 123 €

Tout dossier reçu sans le règlement ne sera pas pris en compte.

Le règlement est à effectuer par **chèque à l'ordre du Trésor public**

Vos observations éventuelles :